

**Délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° 45-21
Séance du lundi 22 novembre 2021**

Rendue exécutoire

Le Bureau du Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le lundi 22 novembre 2021 à 14h00 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

PRÉSENTS :

M ^{me} Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Xavier HAQUIN	Vice-président
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
M. Christophe NOELETTE	Administrateur
M ^{me} Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur

6 présents

ABSENTS/EXCUSES ayant donné pouvoir :

M^{me} Sabrina ECARD Administratrice, ayant donné pouvoir à M^{me} Marie-Christine CAVECCHI

1 absente ayant donné pouvoir

Services Internes VOH :

Présentiel : M^{me} Séverine LEPLUS, M. CAVITTE, M^{me} POINLANE, M. CLAUDE, M. CARMIER, M^{me} BARRANCO

En visio : M^{me} GRIESBACH, M^{me} BEHLOUL

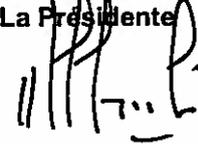
Direction/Service : Direction Générale Adjointe du Patrimoine - Direction de la Maîtrise d'Ouvrage

Objet : Engagement de l'opération de construction en VEFA de 15 logements collectifs - rue Chantepie Mancier à L'Isle Adam.

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°27-21 du 28 juillet 2021 actant les délégations du Conseil d'Administration au Bureau et au Directeur général ;
Vu le rapport présenté au Bureau du 22 novembre 2021 relatif à l'objet susvisé.

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement auprès du promoteur PERSPECTIVE HABITAT pour un prix d'acquisition à hauteur de 3 075 € HT / m² de surface habitable toutes annexes et places de stationnement incluses, portant le prix d'acquisition prévisionnel à 2 718 300 € HT et le prix de revient prévisionnel à 2 813 556 € HT soit 3 065 075 € TTC pour une surface habitable d'environ 884 m² ;
- **AUTORISE** le Directeur général ou son représentant dans le cadre des délégations en vigueur à lancer et signer tous actes, à engager les dépenses nécessaires, à rechercher, solliciter et négocier le maximum de subventions, à contracter tous les prêts nécessaires, à engager des fonds propres à hauteur de 18 % maximum du prix de revient.

Approuvé à l'unanimité**Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente****Marie-Christine CAVECCHI**